

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1530 18 juin 2015

SOMMAIRE

Adventis S.A	BSI-Multinvest SICAV 73397
Alatus UCITS 73439	CAE Investments
Alphabeta 4 International S.à r.l 73439	Castle View S.à r.l
Amberson S.A	CEPF II CJ GSY S.à r.l 73414
AMP Capital Investors (European Infrastruc-	CEPF II CJ S.à r.l 73431
ture No. 4) S.à r.l	Chantilly S.A
Amundi Luxembourg S.A 73400	Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l 73405
Antenor S.A	Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l 73404
Anticalux S.A	Ciminter S.A
ARAMIS Luxembourg S.à r.l 73399	C&MI Holding 73397
Aramis Te S.à r.l	Concorde Partners SICAV 73394
Argenta Fund of Funds	Contractors Reinsurance S.A 73402
Ascent Holding S.à r.l	Couche-Tard Brands and Financing 73403
Asian Special Opportunities Fund SICAV 73401	Cubus 2 73394
Assist SA 73402	Cz2 CORAL S.à r.l
Assoco Ré S.A	DB Platinum III
Athena Asset 5 S.à r.l	DB Re 73394
Athena Asset 6 S.à r.l	DWS Funds
Athena Asset 7 S.à r.l	DWS Institutional
Bati Reno Construct S.à r.l 73404	Elenia Holdings S.à r.l 73406
Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l.	European Infrastructure Investments 1 73440
	Galapagos HoldCo S.à r.l 73406
BGP Products S.à r.l 73404	GL Europe Brookland S.à r.l 73406
BHI Finance S.A	GL Europe Newarke S.à r.l
BILFINGER FRB Solutions S.à r.l 73395	Green Apple Investments S.A 73407
Bird (Luxembourg) S.à r.l 73405	GRP Beta S.à r.l 73407
Bluepark S.A	Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l 73407
BNP Paribas Portfolio FoF 73396	Hathor Finance S.à r.l
BNP Paribas Portfolio Fund 73396	L'agence Real Estate 73439
Brasserie Gourmande S.à r.l 73396	5
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l 73397	



Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015059674/13.

(150068901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Cubus 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2015059678/11.

(150068355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Le rapport annuel au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DB PLATINUM III

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015059698/13.

(150068327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

DB Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 53.295.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Re

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2015059704/12.

(150068803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.



BHI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 195.583.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu au siège social en date du 9 avril 2015 que:

M. Olivier TUGAUT, administrateur de la Société et Président du conseil d'administration de la Société, demeurant L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé avec effet immédiat administrateur-délégué de la Société, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061050/14.

(150069951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé signé en date du 14 avril 2015 que Bilfinger SE, associé unique de la Société, a cédé l'ensemble des 1.250 parts sociales détenues dans la Société à BILFINGER FRB S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Banzelt, L-6921 Roodt-sur-Syre et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62299.

De sorte qu'à compter du 14 avril 2015, BILFINGER FRB S.à r.l. est l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BILFINGER FRB Solutions S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015061052/17.

(150070332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 février 2015 que suite aux démissions de Monsieur Cristian CORDELLA et de Monsieur Vincent CORMEAU de leurs fonctions respectives d'administrateurs et de Président du Conseil d'administration, l'assemblée décide de nommer en leur remplacement pour une durée de six ans:

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, né à Liège (Belgique) le 30 septembre 1975, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Madame Elena LATORRE, employée privée, née à Luxembourg le 06 décembre 1975, demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg. Cette dernière prendra également la fonction de président du Conseil d'Administration

En outre, les mandats de Madame Orietta RIMI, administrateur, et de la société SER.COM S.à r.l, commissaire en charge du contrôle des comptes, sont renouvelés pour une période de six ans.

La nouvelle adresse professionnelle de Madame Orietta RIMI se situe désormais au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Le siège social est transféré du 26/28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg au 10 rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061054/25.

(150070188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc RAYNAUD, Monsieur Marnix ARICKX, Monsieur Pierre PICARD, BNP Paribas Fortis et BNP Paribas Investment Partners Belgium.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young SA

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour BNP Paribas Portfolio FoF

Référence de publication: 2015061057/16.

(150070166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2015

En date du 23 avril 2015, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Marc RAYNAUD, Monsieur Marnix ARICKX, Monsieur Pierre PICARD, BNP Paribas Fortis et BNP Paribas Investment Partners Belgium.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises d'Ernst & Young SA

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour BNP Paribas Portfolio Fund

Référence de publication: 2015061059/16.

(150070143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Brasserie Gourmande S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 5, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 50.438.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2015

Se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée Brasserie Gourmande S.à r.l., en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social le 9 mars 2015 pour adopter la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 2A, rue du Moulin à L-8187 Kopstal au 5, rue de Mersch à L-8181 Kopstal, à compter de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brasserie Gourmande S.à r.l.

Brigitte MASSON / Eloi MOUGENOT

Référence de publication: 2015061061/17.

(150070058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 127.441.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 7 février 2014

En date du 7 février 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Jean-François Bossy, demeurant professionnellement à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et née le 10 mai 1975, à Rocourt (Belgique) en tant que nouvel Geschäftsfürher de la Société avec effet au 7 février 2014 et ce pour une durée illimitée.

En date du 3 décembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Michael Fronte, demeurant professionnellement à 345 Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis, et né le 14 septembre 1965, à New York (Etats-Unis) en tant que nouvel Geschäftsfürher de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et ce pour une durée illimitée.
- de démissionner Dennis J McDonagh, demeurant professionnellement à 345 Park Avenue, 10154 New York, Etats-Unis, et né le 10 avril 1956, à New York (Etats-Unis) en tant que Geschäftsfürher de la Société avec effet au 3 décembre 2014 et
- de démissionner Robert W. Simon, demeurant professionnellement à 32 rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, et né le 20 février 1929, à Wiesbaden (Allemagne) en tant que Geschäftsfürher de la Société avec effet au 3 décembre 2014;

Le Geschäftsfürherrat de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 3 décembre 2014:

- Mme. S. Diana Hoffmann;
- Mr. Jean-François Bossy;
- Mr. Michael Fronte; et
- Mr. Francesco Biscarini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061062/28.

(150070712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Extrait de la résolution prise par le conseil de Gérance de la Société en date du 27 mars 2015

Le conseil de Gérance de la Société décide:

- de nommer M. Raffaele Bartoli, né en Italie, le 21 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 122, Rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015061063/15.

(150070744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

C&MI Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.393.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants en date du 20 avril 2015

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Nicolas GASZTONYI, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.



Luxembourg, le 24 avril 2015. Pour extrait sincère et conforme *Pour C&MI HOLDING*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015061066/17.

(150070432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Chantilly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.039.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061073/14.

(150070611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Antenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.173.

Les comptes rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANTENOR S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015061010/12.

(150070555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Anticalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9521 Wiltz, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 125.926.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 avril 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 avril 2015:

- 1 le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Gilbert Delvenne demeurant à B-4500 Huy, 17 Rue des Saules, de Monsieur Eric Delvenne demeurant à B-4500 Huy, 17 Avenue des Fossés et de Madame Dolores del Rizo-Kincic, demeurant à B-4500 Huy, 17, rue des Saules jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2019
- 2.- le renouvellement du mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Gilbert Delvenne prénommé, avec le pouvoir d'engager valablement celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'année 2019
- 3.- Le remplacement de la société FGA (Luxembourg)., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 61096, ayant son siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire aux comptes en par la société International Business Councelors S.A., inscrite au registre commerce Luxembourg sous le numéro B 39503, ayant son siège à L-9570 WILTZ, 9, rue des Tondeurs. La société International Business Councelors S.A. terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Wiltz, le 10 avril 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2015061012/24.

(150070110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



ARAMIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 115.774.

Extrait des Résolutions prises par les associés de la société le 1 er Avril 2015

Les Associés de la Société, étant

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

ARAMIS S.I. HOLDINGS L.L.C., une «limited liability company» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

ARAMIS GL Ltd, une société constituée et existant sous les lois des Iles Britanniques Vierges, ayant son siège social au Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ARAMIS TE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

ont décidé d'accepter la démission de Monsieur David HARVEY en tant que gérant de la Société, et ce à compter du 1 er Avril 2015.

Par conséquent, les gérants de la Société au 1 er Avril 2015 sont les suivants:

- Monsieur Thomas W. Blumenthal
- Monsieur Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aramis Luxembourg S.àr.l.

Référence de publication: 2015061013/34.

(150070379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Aramis Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 137.219.

Extrait des Résolutions prises par les associés de la société le 1 er Avril 2015

Les Associés de la Société, étant

HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700



ont décidé d'accepter la démission de Monsieur David HARVEY en tant que gérant de la Société, et ce à compter du 1 er Avril 2015.

Par conséquent, les gérants de la Société au 1 er Avril 2015 sont les suivants:

- Monsieur Thomas W. Blumenthal
- Monsieur Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aramis TE S.àr.l.

Référence de publication: 2015061014/30.

(150070378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Amberson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.984.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 12 janvier 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
- 2. M. Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 5. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique) le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 6. M. Valentin PONCIN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 14 février 1989, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.
- 7. Mme Monique JUNCKER, pré-nommée, a été élue comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amberson S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015060992/27.

(150070335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie que suivant projet de fusion du 21 mai 2010, reçu par acte du notaire soussigné, déposé au Registre de commerce et des sociétés le 27 mai 2010 et publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1122 du 29 mai 2010, la société Amundi Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, RCS Luxembourg B 27804 («la société absorbante») a absorbé la société anonyme SGAM Luxembourg S.A., société anonyme, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B 104411 («la société absorbée»).

Le projet de fusion a été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée en date du 30 juin 2010, une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante n'ayant pas été requise.

La fusion est donc devenue effective à la date du 30 juin 2010.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015060993/17.

(150070566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Asian Special Opportunities Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.173.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2015:

L'Assemblée décide de:

- renouveler, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016, le mandat des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Enrique Bouillot Montero, Président et Administrateur
 - * Monsieur Benoit Descourtieux, Administrateur
 - * Monsieur Mark Levison Beames, Administrateur
- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Enrique Bouillot Montero, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

- Monsieur Benoit Descourtieux, 27/F Two Exchange Square, 8 Connaught Place, Central, Hong-Kong
- Monsieur Mark Levison Beames, 66 Marine Parade, Points North Apartments 135, 4225 Coolangatta-Queensland, Australie

Réviseur d'Entreprises Agréé:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 Route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060996/26.

(150070590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Adventis S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 85.093.

Extrait du procès-verbal du Conseil tenu le 24 avril 2015

Résolutions:

- Le Liquidateur décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061004/14.

(150070637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.617.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 18.03.2015 que, sur la base des contrats de transfert de parts sociales signé en date du 18.03.2015, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la Société, avec valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) sont désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE

NOMBRE DE PARTS

SOCIALES



15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	
Site Euro No.2 S. à r. 1.	
15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	8.725
AMP Capital Investors (GIF Cayman Holdco) 4 L.P.	
PO. Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands	3.383
TOTAL	20.000
Référence de publication: 2015061009/22.	
(150070384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.	

Argenta Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.912.

Les comptes annuels révisés du Fonds, pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015061015/12.

(150069980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Assist SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.691.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061018/10.

(150070515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Contractors Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 191.606.

La nouvelle adresse de Mr. Frederick Gabriel, l'administrateur de la société Contractors Reinsurance S.A. est 1 rue de St Hubert L-1744 Luxembourg.

Contractors Reinsurance S.A.

John S Morrey

Managing Director

Référence de publication: 2015061081/12.

(150070711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Ciminter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.136.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 avril 2015 à 10h30

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante avec effet au 20 mars 2015:

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse de JALYNE S.A. a également changé avec effet au 20 mars 2015:

JALYNE S.A., 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.



Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures *Mandataire*

Référence de publication: 2015061103/20.

(150070572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Couche-Tard Brands and Financing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.493.628,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.967.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015 que Monsieur Robert Lee COOK, né le 24 septembre 1955 à Georgetown, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique, et résidant au 30, rue Vianden L-2680 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé gérant de type A de la Société avec effet au 23 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Christine Couture comme gérante de type A de la Société;
- Robert Lee COOK comme gérante de type A de la Société;
- Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société; et
- Sébastien Maréchal comme gérant de type B de la Société.

Le 24 avril 2015.

Pour extrait conforme *Un mandataire*

On manadian c

Référence de publication: 2015061082/20.

(150070235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Cz2 CORAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.417.

Il est à noter que le siège social du gérant:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015061083/14.

(150070375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015061085/11.

(150070610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Bati Reno Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 180.558.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance Signature

Référence de publication: 2015061042/11.

(150070710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

BGP Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.428.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 190.477.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne-Catherine GRAVE de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 2 avril 2015;
- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet au 2 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de catégorie A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de catégorie A
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

BGP Products S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015061049/24.

(150070460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 158.706,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.248.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 20 avril 2015

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Bufano, né le 21 mars 1979 à Fort Lee, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 888 Seventh Avenue, 38 th floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la société avec effet au 1 ^{er} avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015061074/17.

(150070695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société du 20 avril 2015

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane Bufano, né le 21 mars 1979 à Fort Lee, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 888 Seventh Avenue, 38 th floor, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la société avec effet au 1 er avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015061075/17.

(150070694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Bird (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 147.367.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 Avril 2015.

Référence de publication: 2015061035/11.

(150070252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.996.

Dépôt rectificatif du dépôt L150070003

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061031/12.

(150070409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061144/12.

(150070669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.



DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A. *Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2015061145/12.

(150070679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Elenia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.773.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 avril 2015, a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 3 avril 2015 de Dominique Le Gal en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la nomination avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER

Gérant

Référence de publication: 2015061150/17.

(150070698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Galapagos HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.319.

Les statuts coordonnés au 26 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061198/11.

(150070559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

GL Europe Brookland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.549.

Suite à un apport en nature de 12.000 parts sociales de l'associé de la Société, GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., à la société:

- GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189101,

intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 17 décembre 2014, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l. 12.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 avril 2015. GL Europe Brookland S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015061214/20.

(150070220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Green Apple Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 170.086.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 2 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour GREEN APPLE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061221/15.

(150070524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

GRP Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.759.550,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 2 avril 2015 les associés de la Société ont:

- redésigné Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, et résidant professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de la Société (sans catégorie) avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- redésigné Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne et résidant professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de la Société (sans catégorie) avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- redésigné Alexandra von Neuhoff von der Ley, née le 13 janvier 1975 à Munich en Allemagne et résidant professionnellement au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de la Société (sans catégorie) avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015061223/22.

(150070424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.557.749,00.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.151.

EXTRAIT

Suite à un déménagement:

- Monsieur Jozef Antonius Kornelis Van Vliet, administrateur de la société susmentionnée, né le 8 avril 1956 à Rotterdam (Pays-Bas) demeure désormais professionnellement à l'adresse: 67, Crabethstraat, 2801 AM Gouda (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 24 avril 2015. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2015061225/16.

(150070454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Ascent Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.012.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.206.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRA 46856, acting through its general partner DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, a company governed by the laws of Germany, having its registered office at Börsenstraße 1, 60313 Frankfurt am Main, Germany, and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main under number HRB 90813 (the "DBG Advisors VI");

hereby represented by Maître Stephan Weling, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 26, 2015;

DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1695 acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1680 acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company regulated by the Guernsey Financial Services Commission, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey GY1 1WG and registered with the Register of Companies of the Island of Guernsey under number 55086 (the "Fund VI Konzern");

hereby represented by Maître Stephan Weling, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 26, 2015;

DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey and regulated by the Guernsey Financial Services, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1692, acting through its general partner DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., a limited partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey and registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under number 1680 acting through its general partner DBG Management GP (Guernsey) Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey and regulated by the Guernsey Financial Services Commission, having its registered office at 1 st Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey GY1 1WG and registered with the Register of Companies of the Island of Guernsey under number 55086 (the "Fund VI");

hereby represented by Maître Stephan Weling, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 26, 2015, hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Ascent Holding S.à r.1., a société à responsabilité limitée having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193206 incorporated following a deed of the undersigned notary on 12 December 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 226 of 28 January 2015 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500-.) to an amount of seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500.-).

2 To issue seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class A shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class B shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class C shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class D shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class E shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-seven (77,777,777) class F shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-seven (77,777,778) class H shares, and seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share.

- 3 To accept subscription for these new shares by the Company's shareholders, and to accept payment in full of each such new share by contributions in cash.
 - 4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500-.) to an amount of seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class A shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class B shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class C shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class B shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-seven (77,777,778) class E shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-seven (77,777,777) class G shares, seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class H shares, and seventy-seven million seven hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (77,777,778) class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholders represented by the above mentioned proxies.

DBG Advisors VI declared to subscribe for nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class A shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class B shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class D shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class E shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred seventy-two thousand two hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class F shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-two (972,222) class G shares, nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-three (972,223) class H shares, and nine hundred seventy-two thousand two hundred twenty-three (972,223) class I shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), for a total amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500), and to fully pay in cash for these shares.

Fund VI Konzern declared to subscribe for fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-six (14,593,056) class A shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-six (14,593,056) class B shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-six (14,593,056) class C shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-six (14,593,056) class B shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-six (14,593,056) class E shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-five (14,593,055) class F shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-five (14,593,055) class G shares, fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-five (14,593,055) class H shares, and fourteen million five hundred ninety-three thousand fifty-five (14,593,055) class I shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), for a total amount of one million three hundred thirteen thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,313,375.-), and to fully pay in cash for these shares.

Fund VI declared to subscribe for sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class A shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class B shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class C shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five



hundred (62,212,500) class D shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class E shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class F shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class G shares, sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class H shares, and sixty-two million two hundred twelve thousand five hundred (62,212,500) class I shares, each with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), for a total amount of five million five hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 5,599,125.-), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to accept the above subscriptions and payments, and to allot the new shares to the subscribers as stated above.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

- "Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at seven million twelve thousand five hundred euro (EUR 7,012,500.-) divided into:
- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-seven (77,778,777) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-seven (77,778,777) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- seventy-seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred seventy-eight (77,778,778) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechsundzwanzigsten Tag des Monats Februar,

vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

DBG Advisors VI GmbH & Co. KG, eine nach dem deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsenstraße 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 46856, handelnd durch ihren Komplementär DBG Service Provider Verwaltungs GmbH, eine nach dem



deutschen Recht gegründete Gesellschaft, mit Sitz in der Börsenstraße 1, D-60313 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 90813 ("DBG Advisors");

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer am 26. Feburar 2015 privatschriftlichen erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI Konzern (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey eingetragen, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey eingetragen, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft ("Fund VI Konzern");

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer am 26. Februar 2015 privatschriftlichen erteilten Vollmacht;

DBAG Fund VI (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBAG Fund VI GP (Guernsey) L.P., eine Kommanditgesellschaft (limited partnership) gegründet nach dem Recht von Guernsey, mit Sitz im ersten Stock des La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, GY1 1WG, Guernsey, und im Register der Limited Partnerships of the Island of Guernsey registriert, handelnd durch ihren Komplementär DBG Management GP (Guernsey) Limited, eine durch die Guernsey Financial Services Commission regulierte Aktiengesellschaft ("Fund VI");

hier vertreten durch Maître Stephan Weling, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer am 26. Februar 2015 privatschriftlichen erteilten Vollmacht; hiernach gemeinsam die "Gesellschafter" genannt

Die vorgenannten Vollmachten bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigefügt.

Die Gesellschafter haben den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass sie die alleinigen Gesellschafter von Ascent Holding S.à r.l. sind, einer nach dem luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit Sitz in 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxemburg-Findel, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 193206, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 12. Dezember 2014, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 226 vom 28. Januar 2015 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

Die Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärten über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf sieben Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 7.012.500,-) zu erhöhen.
- 2. Ausgabe von siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse A Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse B Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse C Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse D Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.778) Klasse E Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.777) Klasse F Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.777) Klasse G Anteilen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse H Anteilen, und siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse I Anteilen, mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) pro Anteil.
- 3. Anerkennung der Zeichnung dieser neuen Anteile durch die Gesellschafter, und Annahme der vollständigen Zahlung dieser neuen Anteile in bar.
 - 4. Neufassung des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, um die oben genannten Beschlüsse abzubilden.
 - 5. Verschiedenes.

und forderten daraufhin den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:



Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-) zu erhöhen, um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf sieben Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 7.012.500,-) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse A Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse B Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse C Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse D Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.778) Klasse E Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.777) Klasse F Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertsiebenundsiebzig (77.777.777) Klasse G Anteile, siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse H Anteile, und siebenundsiebzig Millionen siebenhundertsiebenundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77.777.778) Klasse I Anteile, mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01) pro Anteil, auszugeben.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschienen die Gesellschafter gemäß der oben genannten Vertretungsvollmachten.

DBG Advisors VI erklärte die Zeichnung von neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse A Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse B Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse C Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse D Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse F Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse F Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertzweiundzwanzig (972.222) Klasse G Anteilen, neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertdreiundzwanzig (972.223) Klasse H Anteilen, und neunhundertzweiundsiebzigtausendzweihundertdreiundzwanzig (972.223) Klasse I Anteilen, mit einem Nennwert von jeweils einem Eurocent (EUR 0,01) und einem Gesamtwert von siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Fund VI Konzern erklärte die Zeichnung von vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendsechsundfünfzig (14.593.056) Klasse A Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendsechsundfünfzig (14.593.056) Klasse B Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendsechsundfünfzig (14.593.056) Klasse C Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendsechsundfünfzig (14.593.056) Klasse D Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendsechsundfünfzig (14.593.056) Klasse E Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendfünfundfünfzig (14.593.055) Klasse F Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendfünfundfünfzig (14.593.055) Klasse G Anteile, vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendfünfundfünfzig (14.593.055) Klasse H Anteile, und vierzehn Millionen fünfhundertdreiundneunzigtausendfünfundfünfzig (14.593.055) Klasse I Anteile, mit einem Nennwert von jeweils einem Eurocent (EUR 0,01) und einem Gesamtwert von einer Million dreihundertdreizehntausenddreihundertfünfundsiebzig Euro (EUR 1.313.375,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Fund VI erklärte die Zeichnung von zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse A Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse B Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse C Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse D Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse E Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse F Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse G Anteilen, zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse H Anteilen, und zweiundsechzig Millionen zweihundertzwölftausendfünfhundert (62.212.500) Klasse I Anteilen, mit einem Nennwert von jeweils einem Eurocent (EUR 0,01) und einem Gesamtwert von fünf Millionen fünfhundertneunundneunzigtausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 5.599.125,-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile vollständig in bar einzuzahlen.

Der Betrag von sieben Millionen Euro (EUR 7.000.000,-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter erkennen die Zeichnung dieser neuen Anteile wie oben dargestellt an, und nehmen die vollständige Zahlung dieser neuen Anteile in bar an.

Vierter Beschluss

In Anbetracht der obigen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diese Beschlüsse widerzuspiegeln.



Der erste Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

- "Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt sieben Millionen zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 7.012.500,-), und ist wie folgt aufgeteilt:
- eine Million zweihunderteinundvierzigtausend (1.241.000) Stammanteile (die "Stammanteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse A Anteile (die "Klasse A Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse B Anteile (die "Klasse B Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind:
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse C Anteile (die "Klasse C Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse D Anteile (die "Klasse D Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse E Anteile (die "Klasse E Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind:
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertsiebenundsiebzig (77,778,777) Klasse F Anteile (die "Klasse F Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertsiebenundsiebzig (77,778,777) Klasse G Anteile (die "Klasse G Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse H Anteile (die "Klasse H Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind;
- siebenundsiebzig Millionen siebenhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertachtundsiebzig (77,778,778) Klasse I Anteile (die "Klasse I Anteile") mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01), welche vollständig eingezahlt sind."

Schätzung Der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf dreitausendachthundert Euro (EUR 3.800,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Parteien das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Parteien und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten Bevolmächtgten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: S. Weling, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2015. GAC/2015/1781. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061671/322.

(150071005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.



Athena Asset 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.129.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant
- Brett LASHLEY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061675/16.

(150071217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Athena Asset 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.131.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant
- Brett LASHLEY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061676/16.

(150071216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Athena Asset 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.134.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant
- Brett LASHLEY, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061677/16.

(150071215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

CEPF II CJ GSY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.147.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,



There appeared:

"CEPF II CJ Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.162,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 April 2015,

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEPF II CJ GSY S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.147, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 25 February 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 March 2015, not yet published in the Memorial C.

The appearing party (the "Sole Shareholder") representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the shares in the Company, such that the share capital amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares with no par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company's share capital from Euro into British Pound.

The Sole Shareholder decides to convert the Company's share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) to nine thousand thirty-seven British Pounds and seventy-five pennies (GBP 9,037.75), as having been converted from Euro into British Pounds at the exchange rate of EUR 1.00 = 0.72302 GBP, published in the official website of the European Central Bank with value as of 14 April 2015 and effective as at the date hereof.

As a result of the above, the Company's share capital amounts to nine thousand thirty-seven British Pounds and seventy-five pennies (GBP 9,037.75) represented by one hundred (100) shares with no par value.

Third resolution

As a result of the above conversion, the Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of thirty-seven British Pounds and seventy-five pennies (GBP 37.75) in order to bring it to from its present amount of nine thousand thirty-seven British Pounds and seventy-five pennies (GBP 9,037.75) down to nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00). The amount of the capital decrease is therefore entirely allocated to the Company's share premium account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the number of shares from one hundred (100) shares to nine thousand (9,000) shares and to (ii) introduce a par value of one Pound (GBP 1.00) per share.

The share capital of the Company therefore amounts to nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00), represented by nine thousand (9,000) shares, each having a par value of one Pound (GBP 1.00).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to create two new classes of shares referred to as:

- (i) the ordinary shares (the "Ordinary Shares"); and
- (ii) the redeemable shares (the "Redeemable Shares"), subdivided into:
- 1. redeemable A shares (the "Class A Shares");
- 2. redeemable B shares (the "Class B Shares");
- 3. redeemable C shares (the "Class C Shares");
- 4. redeemable D shares (the "Class D Shares");
- 5. redeemable E shares (the "Class E Shares");
- 6. redeemable F shares (the "Class F Shares");
- 7. redeemable G shares (the "Class G Shares");
- 8. redeemable H shares (the "Class H Shares");



- 9. redeemable I shares (the "Class I Shares");and
- 10. redeemable J shares (the "Class J Shares").

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing nine thousand (9,000) shares into nine thousand (9,000) Ordinary Shares.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and ninety British Pounds (GBP 290.00), so as to raise it from its present amount of nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00) up to nine thousand two hundred and ninety British Pounds (GBP 9,290.00), by the issue of two hundred and ninety (290) Redeemable Shares, subdivided into (i) twenty-nine (29) Class A Shares, (ii) twenty-nine (29) Class B Shares, (iii) twenty-nine (29) Class C Shares, (iv) twenty-nine (29) Class D Shares, (v) twenty-nine (29) Class E Shares, (vi) twenty-nine (29) Class I Shares and (x) twenty-nine (29) Class J Shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Pound (GBP 1.00). Each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended, paid up by a contribution in kind amounting to twenty-nine thousand British Pounds (GBP 29,000.00) and consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by the Shareholders against the Company (the "Contribution"). The Contribution of the New Shares is allocated to the Company's share capital for a global amount of two hundred and ninety British Pounds (GBP 290.00) and to the Company's share premium account for a global amount of twenty-eight thousand seven hundred and ten British Pounds (GBP 28,710.00).

Subscription

The two hundred and ninety (290) New Shares, subdivided into twenty-nine (29) Class A Shares, (ii) twenty-nine (29) Class B Shares, (iii) twenty-nine (29) Class C Shares, (iv) twenty-nine (29) Class D Shares, (v) twenty-nine (29) Class E Shares, (vi) twenty-nine (29) Class F Shares, (vii) twenty-nine (29) Class G Shares, (viii) twenty-nine (29) Class H Shares, (ix) twenty-nine (29) Class I Shares and (x) twenty-nine (29) Class J Shares are subscribed by "CEPF II CJ Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind of an amount of twenty-nine thousand British Pounds (GBP 29,000.00).

The total Contribution of twenty-nine thousand British Pounds (GBP 29,000.00) is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of two hundred and ninety British Pounds (GBP 290.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of twenty-eight thousand seven hundred and ten British Pounds (GBP 28,710.00).

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, amending the purpose clause and which shall now be read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "CEPF II CJ GSY S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in article 9.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in article 9.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these articles including article 14.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.



3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand two hundred and ninety British Pounds (GBP 9,290.00) represented by nine thousand two hundred and ninety (9,290) shares of one Pound (GBP 1.00) each (the "Shares"), divided into (A) nine thousand (9,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) two hundred and ninety (290) redeemable shares, subdivided into (i) twenty-nine (29) class A redeemable shares (the "Class A Shares"), (ii) twenty-nine (29) class B redeemable shares (the "Class B Shares"), (iii) twenty-nine (29) class C redeemable shares (the "Class C Shares"), (iv) twenty-nine (29) class D redeemable shares (the "Class B Shares"), (vi) twenty-nine (29) class F redeemable shares (the "Class F Shares"), (vii) twenty-nine (29) class G redeemable shares (the "Class G Shares"), (viii) twenty-nine (29) class H redeemable shares (the "Class H Shares"), (ix) twenty-nine (29) class I redeemable shares (the "Class I Shares") and (x) twenty-nine (29) class J redeemable shares (the "Class J Shares") and (x) twenty-nine (29) class I redeemable shares (the "Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class B Shares, the Class I Shares, the "Redeemable Shares"), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder" and each holder of a Redeemable Share is hereinafter



individually referred to as a "Redeemable Shareholder". The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders", if the case may be.

- 5.2 The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.
- 5.3 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.
 - 5.4 If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:
- 5.4.1 the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).
- 5.4.2 all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:
- (1) first, an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis;
- (2) second, an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis;
- (3) third, an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares to the holders of the Class C Shares annually on pro rata basis;
- (4) fourth, an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares to the holders of the Class D Shares annually on pro rata basis;
- (5) fifth, an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares to the holders of the Class E Shares annually on pro rata basis;
- (6) sixth, an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares to the holders of the Class F Shares annually on pro rata basis;
- (7) seventh, an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares to the holders of the Class G Shares annually on pro rata basis;
- (8) eight, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class H Shares to the holders of the Class H Shares annually on pro rata basis;
- (9) ninth, an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class I Shares to the holders of the Class I Shares annually on pro rata basis; and
 - (10) tenth, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class J Shares annually on pro rata basis;
- 5.4.3 If all the Class J Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (9) will be paid to the holders of the Class I Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.4 If all the Class J Shares and Class I Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (8) will be paid to the holders of the Class H Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.5 If all the Class J Shares, Class I Shares and Class H Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (7) will be paid to the holders of the Class G Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.6 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares and Class G Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (6) will be paid to the holders of the Class F Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.7 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares and Class F Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (5) will be paid to the holders of the Class E Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.8 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares and Class E Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (4) will be paid to the holders of the Class D Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.9 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares and Class D Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (3) will be paid to the holders of the Class C Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.10 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to steps (1) to (2) will be paid to the holders of the Class B Shares on pro rata and pari passu basis.



- 5.4.11 If all the Class J Shares, Class I Shares, Class H Shares, Class G Shares, Class F Shares, Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payment pursuant to step (1) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.
- 5.4.12 any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the "Remaining Profits") shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.
- 5.4.13 For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.

6. Shares.

- 6.1 Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.
 - 6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.
- 6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.
- 6.4 The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.
- 6.5 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code

7. Redemption and/or repurchase of shares.

- 7.1 In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).
- 7.2 The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles; (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles of Association; and (iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 14 of these Articles of Association.
- 7.3 In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class J Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.
- 7.4 In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
- 7.5 The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits)

7.6 In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.



- 7.7 In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.
- 7.8 The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.

8. Transfer of shares.

- 8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

9. Management.

- 9.1 The Company shall be managed by four (4) Managers, of whom two (2) shall be 'A' Managers and two (2) shall be 'B' Managers. At least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident outside the United Kingdom and at least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident in Luxembourg. All Managers will be resident outside of Germany.
 - 9.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 9.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 9.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **10. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **11. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 11.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;
 - 11.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;
 - 11.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 12.
- 12. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Board meetings.

- 13.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 13.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 13.5.
- 13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 13.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.



- 13.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.
- 13.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

14. Shareholders' resolutions.

- 14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 14.2 Subject as provided in articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 14.4 Subject as provided in article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 14.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 14.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.
- 14.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year.

16. Appropriation of profits.

- 16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.
- 16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.
- 16.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- 16.4 The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.4.

17. Dissolution and liquidation.

- 17.1 The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.
- 17.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.



- 17.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:
 - 17.3.1 the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;
- 17.3.2 the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis;
 - 17.3.3 the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;
- 17.3.4 the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

18. Interpretation and Luxembourg law.

- 18.1 In these Articles:
- 18.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
 - 18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Ninth resolution

Given the creation of two classes of managers as per the above restatement of the articles, which shall be referred to as the "A Managers", and the "B Managers", the Sole Shareholder resolves to reclassify the following existing managers of the Company as follows:

- Mr. Fabrice de CLERMONT-TONNERRE as A Manager;
- Mr. Sean MURRAY, as A Manager;
- Mrs. Lucinda CLIFTON-BRYANT, as B Manager; and
- Mr. Pieter VAN NUGTEREN, as B Manager.

Tenth resolution

Considering the below restatement of the Company's articles of incorporation, the Sole Shareholder resolves that the Company shall now, vis-à-vis third parties, be bound by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager, which is reflected in article 9 as restated above.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«CEPF II Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.162,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 15 avril 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante est l'associé unique de «CEPF II CJ GSY S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.147, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 25 février 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2015, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de telle sorte que le capital social soit égal à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle du capital social de la Société en passant de l'euro à la livre sterling.

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à neuf mille trente-sept livres sterling et soixante-quinze cents (GBP 9.037,75), d'après la conversion euro-livre sterling effectuée au taux de change EUR 1,00 = GBP 0,72302, publié sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne en date du 14 avril 2015 et effectif à la date dudit acte.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est égal à neuf mille trente-sept livres sterling et soixantequinze cents (GBP 9.037,75), représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

Suite à la conversion ci-dessus, L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trentesept livres sterling et soixante-quinze cents (GBP 37.75), de façon à le réduire de son montant actuel de neuf mille trentesept livres sterling et soixante-quinze cents (GBP 9.037,75) à neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00). Le montant de la réduction du capital est dès lors entièrement alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de (i) changer le nombre de parts sociales passant de cent (100) parts sociales à neuf mille (9.000) parts sociales et (ii) d'introduire une valeur nominale égale à une livre sterling (GBP 1,00) par part sociale.

Dès lors, le capital social de la Société est égal à neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00), représenté par neuf mille (9.000) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale égale à une livre sterling (GBP 1,00).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales référencées comme étant:

- les parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- les parts sociales remboursables (les «Parts Sociales Remboursables»), subdivisées en:
- 1. parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 2. parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 3. parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- 4. parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 5. parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 6. parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 7. parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 8. parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- 9. parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- 10. parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les neuf mille (9.000) parts sociales existantes en neuf mille (9.000) Parts Sociales Ordinaires.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 290,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00) à neuf mille



deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 9.290,00), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix (290) Parts Sociales Remboursables, subdivisées en (i) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement appelées les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00). Chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, tels que modifiés, payées par un apport en nature d'un montant de vingt-neuf mille livres sterling (GBP 29.000,00) consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par les Associés, prénommés, envers la Société (l'«Apport»). L'Apport des Nouvelles Parts Sociales est alloué au capital social de la Société pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 290,00) et au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de vingt-huit mille sept-cent-dix livres sterling (GBP 28.710,00).

Souscription

Les deux-cent quatre-vingt-dix (290) Nouvelles Parts Sociales subdivisées en (i) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt-neuf (29) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CEPF II CJ Holdings S.à r.l., précitée et payées par un apport en nature d'un montant de vingt-neuf mille livres sterling (GBP 29.000,00).

L'Apport total de ces Nouvelles Parts Sociales d'un montant de vingt-neuf mille livres sterling (GBP 29.000,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux cents quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 290,00) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant de vingt-huit mille sept-cent-dix (28.710,00);

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société en modifiant la clause objet et qui devront dès lors être lus comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «CEPF II CJ GSY S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 9.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou
- (b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 9.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts notamment l'article 14.4 et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).
- 2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.
 - 2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;
- 3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;
- 3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;



- 3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;
- 3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;
- 3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;
- 3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.8 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de payement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;
- 3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);
- 3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 9.290,00), représenté par neuf mille deux cent quatre-vingt-dix (9.290) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) deuxcent quatre-vingt-dix (290) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) vingt-neuf (29) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J» et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.
- 5.2 La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur



ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.

- 5.3 Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Catégorie de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.
 - 5.4 Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, ceux-ci devront être distribués de la manière suivante:
- 5.4.1 les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les «Profits de Revenu»).
- 5.4.2 tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les «Profits de Plus-Value») peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:
- (1) premièrement, un montant égal à 0,10% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie A aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A annuellement au pro rata;
- (2) deuxièmement, un montant égal à 0,15% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie B aux détenteurs des parts Sociales de Catégorie B annuellement au pro rata;
- (3) troisièmement, un montant égal à 0,20% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie C aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C annuellement au pro rata;
- (4) quatrièmement, un montant égal à 0,25% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie D aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D annuellement au pro rata;
- (5) cinquièmement, un montant égal à 0,30% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie E aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E annuellement au pro rata;
- (6) sixièmement, un montant égal à 0,35% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie F aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F annuellement au pro rata;
- (7) septièmement, un montant égal à 0,40% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie G aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G annuellement au pro rata;
- (8) huitièmement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie H aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H annuellement au pro rata;
- (9) neuvièmement, un montant égal à 0,55% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Catégorie I aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I annuellement au pro rata; et
- (10) dixièmement, tous Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J annuellement au pro rata;
- 5.4.3 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (9) seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.4 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J et les Parts Sociales de Catégorie I sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (8) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.5 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie G sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (7) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.6 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie F sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (6) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.7 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie E sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (5) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.8 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie D sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value restants après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (4) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C au pro rata et sur base pari passu.



- 5.4.9 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (3) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.10 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie C sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu des étapes (1) à (2) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.11 Si toutes les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie C et les Parts Sociales de Catégorie B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (1) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A au pro rata et sur base pari passu.
- 5.4.12 tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les «Profits Restants») seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.
- 5.4.13 En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

6. Parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.
 - 6.2 Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.
- 6.3 Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.
- 6.4 L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5 Une cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7. Remboursement et/ou rachat de parts sociales.

- 7.1 Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le «Prix de Remboursement»).
- 7.2 Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:
- 7.2.1 toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;
- 7.2.2 les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;
- 7.2.3 Le Prix de remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et
- 7.2.4 le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.
- 7.3 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J et en terminant par les Parts Sociales de Catégorie A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.
- 7.4 En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur



au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

7.5 Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

- 7.6 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.
- 7.7 En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Rachat pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.
- 7.8 Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

8. Transfert des parts.

- 8.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.
- 8.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:
- 8.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;
- 8.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 8.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

9. Gérance.

- 9.1 La Société est administrée par quatre (4) Gérants dont deux (2) seront des Gérants A et dont deux (2) seront des Gérants B. Au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront en dehors du Royaume-Uni et au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront au Grand-Duché de Luxembourg. Tous les Gérants résideront en dehors du territoire allemand.
- 9.2 Si la Société ne possède plus qu'un seul Gérant, il sera considéré comme le Gérant Unique, d'après les présents Statuts.
 - 9.3 un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).
- 9.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.
- 10. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.
- 11. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:
 - 11.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;
 - 11.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;
 - 11.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 12.
- 12. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

13. Réunion du conseil de gérance.

- 13.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.
- 13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.



- 13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 13.5.
- 13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 13.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclu par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.
- 13.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.
- 13.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

14. Résolutions des associés.

- 14.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.
- 14.2 Comme prévu aux articles 14.3, 14.4 et 14.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.
- 14.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.
- 14.4 Tel qu'il est prévu à l'article 14.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 14.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.
- 14.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.
- 14.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 14.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Affectation des profits.

- 16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.
- 16.2 L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.
- 16.3 L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes: (i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice



social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées ne correspondant pas aux profits actuellement réalisés puissent être récupérées de(s) l'Associé(s) concerné(s).

16.4 Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'article 5.4.

17. Dissolution et liquidation.

- 17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 17.2 En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.
- 17.3 Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:
- 17.4.1 les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- 17.4.2 les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;
- 17.4.3 les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata: ET
- 17.4.4 les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

18. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 18.1 Dans les présents Statuts:
- 18.1.1 Une référence à:
- (c) un genre inclut tous les genres;
- (d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
 - (f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).
 - 18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Neuvième résolution

Au vu de la création des deux classes de gérants effectuée dans la refonte des statuts ci-dessus, considérés dès lors comme les «Gérants A» et les «Gérants B», les Associés décident de reclassifier les gérants actuels de la Société comme suit:

- Monsieur Fabrice de CLERMONT-TONNERRE, gérant A;
- Monsieur Sean MURRAY, gérant A;
- Madame Lucinda CLIFTON-BRYANT, gérant B; et
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, gérant B.

Dixième résolution

Considérant la refonte totale des statuts de la Société ci-dessus, les Associés décident que la Société sera désormais, visà-vis des tiers, liée par la signature conjointe d'un des Gérants A et d'un des Gérants B, comme reflété dans l'article 9 de la refonte ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

 $En registr\'e \ \grave{a} \ Esch-sur-Alzette \ A.C., le\ 21\ avril\ 2015.\ Relation: \ EAC/2015/9011.\ Reçu \ soix ante-quinze \ Euros\ (75.-EUR).$

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015061790/904.

(150071286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

CEPF II CJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.272.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"CEPF II CJ Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.162,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 15 April 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "CEPF II CJ S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193.272, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 19 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 30 January 2015, number 243, page 11650. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 March 2015, not yet published in the Memorial C.

The appearing party (the "Sole Shareholder") representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the designation of the par value of the shares in the Company, such that the share capital amounts to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.00) and represented by (a) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and (b) one hundred (100) Redeemable Shares with no par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company's share capital from Euro into British Pound.

The Sole Shareholder decides to convert the Company's share capital from twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.00) to nine thousand one hundred ten British Pounds and five pennies (GBP 9,110.05), as having been converted from Euro into British Pounds at the exchange rate of EUR 1.00 = 0.72302 GBP, published in the official website of the European Central Bank with value as of 14 April 2015 and effective as at the date hereof.

As a result of the above, the Company's share capital amounts to nine thousand one hundred ten British Pounds and five pennies (GBP 9,110.05) represented by (a) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and (b) one hundred (100) Redeemable Shares with no par value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by an amount of one hundred ten British Pounds and five pennies (GBP 110.05) in order to bring it from its present amount of nine thousand one hundred ten British Pounds and five pennies (GBP 9,110.05) down to nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00). The amount of the capital decrease is therefore entirely allocated to the Company's share premium account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the number of shares from (a) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and (b) one hundred (100) Redeemable Shares to nine thousand (9,000) Ordinary Shares and to (ii) introduce a par value of one Pound (GBP 1.00) per share.



The share capital of the Company therefore amounts to nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00) and is represented by nine thousand (9,000) Ordinary Shares, each having a par value of one Pound (GBP 1.00).

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred British Pounds (GBP 600.00), so as to raise it from its present amount of nine thousand British Pounds (GBP 9,000.00) up to nine thousand and six hundred British Pounds (GBP 9,600.00), by the issue of six hundred (600) Redeemable Shares, subdivided into sixty (60) Class A Shares, (ii) sixty (60) Class B Shares, (iii) sixty (60) Class C Shares, (iv) sixty (60) Class D Shares, (v) sixty (60) Class E Shares, (vi) sixty (60) Class F Shares, (vii) sixty (60) Class G Shares, (viii) sixty (60) Class H Shares, (ix) sixty (60) Class I Shares and (x) sixty (60) Class J Shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Pound (GBP 1.00). Each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended, paid up by a contribution in kind amounting to sixty thousand British Pounds (GBP 60,000.00) and consisting in an unquestioned claim due for immediate payment held by the Shareholders against the Company (the "Contribution"). The Contribution of the New Shares is allocated to the Company's share capital for a global amount of six hundred British Pounds (GBP 600.00) and to the Company's share premium account for a global amount of fifty-nine thousand and four hundred British Pounds (GBP 59,400.00).

Subscription

The six hundred (600) New Shares, subdivided into sixty (60) Class A Shares, (ii) sixty (60) Class B Shares, (iii) sixty (60) Class C Shares, (iv) sixty (60) Class D Shares, (v) sixty (60) Class E Shares, (vi) sixty (60) Class F Shares, (vii) sixty (60) Class G Shares, (viii) sixty (60) Class H Shares, (ix) sixty (60) Class I Shares and (x) sixty (60) Class J Shares are subscribed by "CEPF II CJ Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind of an amount of sixty thousand British Pounds (GBP 60,000.00).

The total contribution of sixty thousand British Pounds (GBP 60,000.00) is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of six hundred British Pounds (GBP 600.00) and (ii) to the share premium account of the Company for an amount of fifty-nine thousand and four hundred British Pounds (GBP 59,400.00).

Sixth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand and six hundred British Pounds (GBP 9,600.00) represented by nine thousand and six hundred (9,600) shares of one Pound (GBP 1.00) each (the "Shares"), divided into (A) nine thousand (9,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (B) six hundred (600) redeemable shares, subdivided into (i) sixty (60) class A redeemable shares (the "Class A Shares"), (ii) sixty (60) class B redeemable shares (the "Class B Shares"), (iii) sixty (60) class C redeemable shares (the "Class C Shares"), (iv) sixty (60) class D redeemable shares (the "Class D Shares"), (v) sixty (60) class E redeemable shares (the "Class E Shares"), (vi) sixty (60) class F redeemable shares (the "Class G Shares"), (vii) sixty (60) class H redeemable shares (the "Class G Shares"), (viii) sixty (60) class H redeemable shares (the "Class H Shares"), (ix) sixty (60) class I redeemable shares (the "Class I Shares") and (x) sixty (60) class J redeemable shares (the "Class B Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E Shares, the Class G Shares, the Class B Shares, the Class I Shares, the "Redeemable Shares"), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder" and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as the "Shareholder". The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the "Shareholder" or the "Shareholders", if the case may be.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing managers of the Company as follows:

- Mr. Fabrice de CLERMONT-TONNERRE as A Manager;
- Mr. Sean MURRAY, as A Manager;
- Mrs. Lucinda CLIFTON-BRYANT, as B Manager; and
- Mr. Pieter VAN NUGTEREN, as B Manager.

Eighth resolution

Considering the below reclassification of the existing managers, the Sole Shareholder resolves that the Company shall now, vis-à-vis third parties, be bound by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately two thousand euro.



Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu

«CEPF II CJ Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.162,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 15 avril 2015,

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «CEPF II CJ S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.272, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 30 janvier 2015, numéro 243, page 11650. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2015, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de telle sorte que le capital social soit égal à douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) et représenté par (a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et (b) cent (100) Parts Sociales Remboursables sans valeur nominale.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise fonctionnelle du capital social de la Société en passant de l'euro à la livre sterling.

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) à neuf mille cent-dix livres sterling et cinq cents (GBP 9.110,05), d'après la conversion euro-livre sterling effectuée au taux de change EUR 1,00 = GBP 0,72302, publié sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne en date du 14 avril 2015 et effectif à la date dudit acte.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société est égal à neuf mille cent dix livres sterling et cinq cents (GBP 9.110,05), représenté par (a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et (b) cent (100) Parts Sociales Remboursables sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent-dix livres sterling et cinq cents (GBP 110,05), de façon à le réduire de son montant actuel de neuf mille cent-dix livres sterling et cinq cents (GBP 9.110,05) à neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00). Le montant de la réduction du capital est dès lors entièrement alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de (i) changer le nombre de parts sociales passant de (a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et (b) cent (100) Parts Sociales Remboursables à neuf mille (9.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) d'introduire une valeur nominale égale à une livre sterling (GBP 1,00) par part sociale.

Dès lors, le capital social de la Société est égal à neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00) et est représenté par neuf mille (9.000) Parts Sociales Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale égale à une livre sterling (GBP 1,00).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cents livres sterling (GBP 600,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de neuf mille livres sterling (GBP 9.000,00) à neuf mille six cents



livres sterling (GBP 9.600,00), par l'émission de six cents (600) Parts Sociales Remboursables, subdivisées en (i) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie I et (x) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement appelées les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00). Chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, tels que modifiés, payées par un apport en nature d'un montant de soixante mille livres sterling (GBP 60.000,00) consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par les Associés, prénommés, envers la Société (l'«Apport»). L'Apport des Nouvelles Parts Sociales est alloué au capital social de la Société pour un montant de six cents livres sterling (GBP 600,00) et au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinquante-neuf mille quatre cents livres sterling (GBP 59.400,00).

Souscription

Les six cents (600) Nouvelles Parts Sociales subdivisées en (i) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie I et (x) soixante (60) Parts Sociales de Catégorie J sont souscrites par CEPF II CJ Holdings S.à r.l., précitée et payées par un apport en nature d'un montant de soixante mille livres sterling (GBP 60.000,00).

L'Apport total de ces Nouvelles Parts Sociales d'un montant de soixante mille livres sterling (GBP 60.000,00) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de six cents livres sterling (GBP 600,00) et (ii) au compte de prime d'émission pour un montant de cinquante-neuf mille quatre cents livres sterling (GBP 59.400,00).

Sixième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra dès lors être lu comme suit:

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de neuf mille six cents livres sterling (GBP 9.600,00), représenté par neuf mille six cents (9.600) parts sociales, d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) six cents (600) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) soixante (60) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J» et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l'«Associé» ou les «Associés», selon les cas.

Septième résolution

- L'Associé Unique décide de reclassifier les gérants actuels de la Société comme suit:
- Monsieur Fabrice de CLERMONT-TONNERRE, gérant A;
- Monsieur Sean MURRAY, gérant A;
- Madame Lucinda CLIFTON-BRYANT, gérant B; et
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, gérant B.

Huitième résolution

Considérant la reclassification des gérants actuels, l'Associé Unique décide que la Société sera désormais, vis-à-vis des tiers, liée par la signature conjointe d'un des Gérants A et d'un des Gérants B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 avril 2015. Relation: EAC/2015/9009. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). *Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015061792/223.

(150071063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Castle View S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 196.333.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Joao Paulo BASTOS FERREIRA, employé privé, né le 7 août 1977 à Ettelbruck (matricule: 1977 0807 177 88), demeurant à L- 9416 Vianden, 2B, rue des Jardins;
- Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, agent d'assurances, né le 27 mai 1971 à Mantes La Jolie (France) (matricule: 1971 0527 133 61), demeurant à L- 9421 Vianden, 2A, rue Moenchkelterhaus;
- Madame Maria de Fatima PINTO DE ALMEIDA, cuisinière, née le 8 novembre 1975 à Santa Maria da Feira (Portugal) (matricule: 1975 1108 721 90), demeurant à L- 9416 Vianden, 2B, rue des Jardins;
- Madame Laurence SCHAEFER, aide-soignante, née le 22 octobre 1980 à Ettelbruck (matricule: 1980 1022 246 37), demeurant à L-9421 Vianden, 2A, rue Moenchkelterhaus.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la location de chambres.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou en partie de son objet social.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CASTLE VIEW S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Vianden.



Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance, aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.



Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Joao Paulo BASTOS FERREIRA, pré-qualifié,	
vingt-cinq parts	25 parts
- Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, pré-qualifié,	
vingt-cinq parts	25 parts
- Madame Maria de Fatima PINTO DE ALMEIDA, pré-qualifiée,	
vingt-cinq parts	25 parts
- Madame Laurence SCHAEFER, pré-qualifiée,	
vingt-cinq parts	25 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances



médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2. Est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Susana Paula GONCALVES DE PINA FREIXO, serveuse, née le 13 février 1972 à Aveiro (Portugal) (matricule: 1972 0213 683 81), demeurant à L-8280 Kehlen, 33B, rue de Mamer.

Sont nommés gérants administratifs de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Joao Paulo BASTOS FERREIRA, pré-qualifié.
- Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, préqualifié.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.
 - 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. P. BASTOS FERREIRA, A. RAMOS MARTINS DE SOUSA, M. PINTO DE ALMEIDA, L. SCHAEFER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6483. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015061784/176.

(150071278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 15 avril 2015

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- 5. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:
- Monsieur Emmanuel Hazard, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen
 - Monsieur Michel Charles, Administrateur, demeurant 14, rue Piette, B-1325 Longueville
 - Monsieur Marc Van Den Neste, Administrateur, demeurant au 1, sentier du Château, B-1495 Villers-la-Ville
 - Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Monsieur Danilo Giuliani, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2015;
- 7. L'Assemblée nomme KPMG Luxembourg, Société Coopérative (B149133), 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Extrait sincère et conforme Signature *Un mandataire*

Référence de publication: 2015060998/25.

(150070512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Alatus UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.448.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 23 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:
- M. François Winandy, 104 rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg.
- M. Alain Guerard, 24 rue Beaumont, L-1210 Luxembourg.
- M. Jérôme Haag, 36, boulevard Helvétique, CH-1207 Genève.

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Alatus Ucits

Référence de publication: 2015060987/17.

(150070286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Alphabeta 4 International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.166.

Par résolutions signées en date du 26 février 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Nomination de James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Le conseil de gérance se compose dès lors à partir du 26 février 2015 comme suit:

- Monsieur James Yates, gérant
- Madame Catherine Dessoy, gérante
- Monsieur Shaun Johnston, gérant
- Madame Sandrine Anton, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015060990/18.

(150070534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

L'agence Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 7, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 184.147.

Les actionnaires réunis lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015 ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Noirot Remi, née le 22 mai 1990 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 1 route de Saulnes du poste d'administrateur et du poste d'administrateur délégué.
- Nomination de la société F.G.S. IMMO SARL, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B179422, dont le siège social et établit à L-8049 Strassen, 7 rue Marie Curie au poste d'administrateur pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra durant l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059141/14.

(150068099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.



GL Europe Newarke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.079.

Suite à un apport en nature de 12.000 parts sociales de l'associé de la Société, GL Europe RE1 Holdings S.à r.l., à la société:

- GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 25a, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B189101,

intervenu lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l., qui s'est tenue devant notaire en date du 17 décembre 2014, les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

GL Europe RE1 Bondco Holdings S.à r.l. 12.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

GL Europe Newarke S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015061215/20.

(150070219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Hathor Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.568.535,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.666.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 avril 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante
- 2. M. Jonathan MIGNON a démissionné de son mandat de gérant.
- 3. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
- 4. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbriick (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.
- 5. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.
- 6. M. Valentin PONCIN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 14 février 1989, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hathor Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015061226/23.

(150070550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

European Infrastructure Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 185.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059723/9.

(150068585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck